

C'EST LE TEMPS DE PARLER T+1

Quartier des affaires, Montréal

(Source : Vent du sud 1129717294)

On compte les jours, et on compte sur vous...

Depuis la publication de la dernière lettre d'information voici deux mois, les choses ont beaucoup évolué. Tandis que nous nous sommes concentrés sur le compte à rebours des jours civils — plus que **117 jours** avant la mise en œuvre de T+1 le 27 mai 2024 — les personnes qui tiennent à leurs fins de semaine ne disposent plus que de **80 jours ouvrables**. À mesure que l'horloge tourne, le tempo augmente et le registre de problèmes clôt continuellement des points au Canada.

Réussite des premiers essais de cycles de la CDS/places de marchés et de Fundserv

CDS, bourses de valeurs et autres places de marché : Le premier des quatre cycles d'essais à l'échelle du secteur s'est déroulé comme prévu, les principaux problèmes apparus au début résultant des habituels aléas de connectivité; ces problèmes ont été résolus. Les fichiers intrajournaliers (tranche horaire) — reçus de 11 (y compris tous les grandes) des 14 places de marché — ont été traités avec succès. La plupart des adhérents ont pris part au premier cycle, et d'autres firmes participeront aux cycles suivants. Les essais sur les opérations sur titres commenceront avec le deuxième cycle (9-23 février).

Fundserv : Fundserv a indiqué que, pour le premier des deux cycles de simulation T+1, près de 23 000 fonds ont été mis à jour de T+2 à T+1 dans l'environnement d'essai d'acceptation par l'utilisateur (EAU) pour 30 codes de fabricants. Aucun problème n'a été signalé.

Fonds de placement—Quand les fonds qui passeront à T+1 seront-ils connus?

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), tout en prévoyant que la plupart des fonds communs de placement passeront volontairement au règlement le jour suivant (T+1) à compter du 27 mai 2024 pour les titres de créance, les actions et les autres titres, n'ont pas imposé à tous les fonds de passer à un cycle plus court. Les membres de l'ACMC ont conçu un résumé des [points de vue et des considérations](#) à l'intention des courtiers, y compris les options examinées à ce jour, pour opérationnaliser et connaître les fonds qui passeront au règlement T+1 et ceux qui n'y passeront pas. En attendant, que savons-nous?

- **Banque Nationale Investissements et Placements AGF** ont annoncé leur intention de faire passer 100 % de leurs fonds de placement à T+1 le 27 mai 2024; **Fiducie Desjardins** a déclaré que tous ses fonds, à l'exception d'un seul, passeront également au cycle court à cette même date.
- **Les gardiens** sont fréquemment sollicités pour savoir quand les gestionnaires de fonds de clients prendront des décisions.
- **Un fournisseur de services d'agent de transfert de fonds communs de placement** a fixé la date limite du 1^{er} avril 2024 (sans surprise) afin que ses clients indiquent quels fonds passeront à T+1 en production pour être certains de respecter la date limite du 27 mai.
- **Fundserv** sondera prochainement les gestionnaires de fonds pour évaluer le nombre de fonds qui devraient passer à T+1. La semaine précédant la mise en œuvre du 27 mai 2024, Fundserv publiera des feuilles de calcul mises à jour quotidiennement sur la page [Normes de Fundserv sur le passage à T+1 et les essais](#) du site des membres afin d'identifier des fonds passant à T+1 selon les modifications réelles soumises par les fabricants via les fichiers Fund Setup (FD).

- **Les gestionnaires de fonds** sont encouragés à faire connaître leurs décisions sur les fonds qui passeront ou pas à T+1 le 27 mai, dès que possible et idéalement avant le 1^{er} avril.

Des questions supplémentaires pour chaque partie à l'achat ou au rachat d'un fonds commun de placement, soulevées plus récemment, seront analysées afin de déterminer si ces points méritent de figurer dans la FAQ sectorielle.

L'ISDA coordonne les informations sur les mesures correctives afférentes à des transactions antérieures

L'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) coordonne le partage d'informations pour faciliter la correction éventuelle des transactions anciennes—transactions en suspens au cours de la fin de semaine précédant la transition — à l'instar de 2017 pour le passage à T+2. À compter de début février 2024 et jusqu'à la mi-mars, [les membres de l'ISDA](#) pourront préciser ce que les firmes prévoient pour les transactions en cours (en direct) exécutées avant la date transition à T+1 et se poursuivant par la suite (voir la grille de l'ACMC, [FAQ no. 26](#)). L'ISDA regroupera et partagera les informations reçues au courant de la seconde quinzaine de mars. Les participants au marché des produits dérivés pourront alors examiner les intentions des autres sociétés et décider d'une ligne de conduite définitive.

Questions hautement prioritaires — Dernières nouveautés et prochaines étapes

Création de FNB (OWG-003):

Les défis de création de FNB dans le marché primaire peuvent influencer sur les marchés secondaires (consultez le [Rapport sur les FNB](#) pour plus de détails).

Opérations de change (OWG-020) : La convention de règlement des opérations de change au comptant à T+2 pour les principales devises (à l'exception des combinaisons \$CA/\$US) aboutira à un décalage entre le règlement des devises et celui des titres, susceptible d'accroître les échecs et les coûts de financement.

Traitement de la date limite durant la période de transition à T+1 (OWG-022) : Les dates limites pour le traitement des titres de sociétés (déterminer à qui et quand une obligation de droit est payée à l'acheteur ou au vendeur) se fondent sur les dates du registre des événements. Les sujets importants et ardues pourraient être complexifiés par le passage à T+1 le 27 mai 2024.

Dossier ouvert (en cours de résolution): L'Association canadienne des FNB (CETFA) et l'ACMC sont convenues de poursuivre les orientations réglementaires pour relever les défis de création en contexte T+1.

Prochaines étapes? Une soumission est parachevée aux fins d'approbation par l'ACMC et CETFA, dont la date cible de soumission de la lettre est en février.

Dossier ouvert (en cours de résolution) : Les membres du Groupe de travail Opérations (OWG) continuent à analyser les défis posés par le traitement des opérations de change à T+1. Une nouvelle [note d'information](#) de l'ACI The Financial Markets Association porte sur le règlement des titres libellés en dollars américains à T+1 et l'incidence sur les opérations de change a été publiée le 15 janvier 2024. Il s'agit d'un ajout aux [Lignes directrices côté vendeur sur la préparation au règlement T+1](#) présenté antérieurement par la FX Professionals Association. **Prochaines étapes?** Des discussions plus approfondies ont cours.

Dossier ouvert (nouveau développement) : TMX a recommandé aux émetteurs et à leurs conseillers d'éviter, autant que possible, la période de transition T+1 autour du 27 mai 2024 pour les nouvelles émissions assorties d'opérations sur titres et de droits de souscription. Le groupe de travail sur la communication et la formation de l'ACMC a élaboré une FAQ ([FAQ no. 29](#)) sur ce que les émetteurs et leurs conseillers doivent savoir à propos de T+1. La CDS surveillera les événements en continu durant cette période et communiquera avec les parties, au besoin, pour faciliter le traitement. Dans le cadre d'un nouveau développement, l'[Avis 2024-001](#) de Nasdaq indique que les organismes d'autorégulation américains, la DTCC et Nasdaq se sont entendus qu'aucun titre ne sera négocié ex-dividende le 28 mai 2024 afin d'éviter toute confusion sur le règlement approprié, contrairement à la prévision initiale. **Prochaines étapes?** Le secteur envisagera la nécessité d'une action en réponse à l'annonce faite par les États-Unis.

Plan de sauvegarde de la fin de semaine de conversion (OWG-038) : Compte tenu de la perte d'une journée aux fins d'ajustements, le passage à T+1 s'avère plus ardu que la transition à T+3 et T+2.

Plan d'essai sectoriel T+1 (OWG-001) : Les essais bilatéraux et sectoriels, scriptés et non scriptés, sont complexes et essentiels au passage à T+1.

NC 24-101 (OWG-005) : Le passage du Canada à T+1 est assujéti à la NC 24-101 qui détermine le délai de confirmation et d'appariement des transactions au Canada.

Prêts de titres (OWG-009) : Les titres prêtés risquent de nécessiter un rappel et, lorsque les notifications de rappel ne sont pas reçues en temps utile, des retards de règlement peuvent s'ensuivre.

Processus de pré-appariement, de correction, d'allocation et de confirmation des transactions (OWG-031) : Ce processus doit être condensé dans son ensemble afin de permettre le règlement T+1 sans accroître les échecs.

Outre les développements précités sur les questions hautement prioritaires, de nombreux points de priorité moyenne ou basse ont été clos et considérés réglés ou déterminés comme n'entravant pas T+1 ([consulter le registre du groupe OWG](#) pour les informations les plus récentes). Une nouvelle question juridico-réglementaire, la Norme canadienne 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat (OWG-033), a été confirmée comme exigeant une modification aux règles (les règles établissent présentement une période de trois jours pour régler les offres publiques d'achat acceptées et il convient de les aligner au nouveau cycle de règlement). Une lettre en cours de rédaction sera présentée, mais cela ne constitue pas un obstacle à la réussite de la transition à T+1.

Dossier ouvert : L'ACMC a interrogé les participants sectoriels, qui développent présentement leur plan de sauvegarde et de reprise T+1 et les essais de résilience, sur les questions et les points afférents aux facteurs qui compliquent la transition ainsi que les différents scénarios à planifier. Le directeur exécutif de l'ACMC participera à la planification du passage à T+1 depuis le centre de commandement américain.

Prochaines étapes? Les membres du groupe de travail OWG discuteront des enjeux du plan de sauvegarde de la transition, lors de leurs prochaines réunions. L'ACMC coordonnera également un sondage sur l'état de préparation à T+1 en mars/avril.

Dossier clos (avec mise à jour) : La CDS a publié une mise à jour du **Guide détaillé des essais sectoriels T+1 (v1.4) en date du 22 janvier 2024** (l'information afférente aux essais de la CDS et la CDCC est accessible aux adhérents de la CDS sur le [Portail d'initiatives principales de TMX](#)). Le premier cycle d'essais (12-26 janvier) s'est parachevé avec succès.

Dossier clos (avec mise à jour) : Le 14 décembre 2023, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont publié les [modifications finales](#) à la Norme canadienne (NC) 24-101, sur *l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles*, confirmant la demande du secteur de l'heure de 3 h 59 HE à T+1 en tant que délai de respect du seuil de contrepartie de 90 % et pour traiter d'autres questions administratives.

Dossier clos (avec mise à jour) : Le portail automatisé de rappel de prêts de titres TMX/CDS, conçu avec le concours de la Canadian Securities Lending Association (CASLA) et avec l'appui général du marché, assurera l'interconnectivité des rappels de prêts entre les contreparties et les différents tiers fournisseurs de prêts de titres (une entente a été conclue sur une meilleure pratique de rappel à 15 h HE, que le centre de rappels coordonnera). La CDS indique que les ententes légales du centre de traitement de rappels ont été adressées aux parties intéressées en janvier et qu'une démonstration est prévue dans la première moitié de février. Des progrès notables sont accomplis en vue de la préparation de début des essais du centre de rappels fin février.

Dossier clos : Le [Planificateur de tâches de la CDS](#) modifié sur les heures limites de saisie, de correction, d'attribution et de rapprochement des transactions par blocs (19 h 30 HE à T), et la confirmation des transactions par les acheteurs et les dépositaires institutionnels (avant 3 h 59 HE à T+1), ont été approuvés et des changements apportés aux systèmes. Les essais effectués à ce jour n'ont pas révélé d'obstacles.



Mises à jour sur les comités

- Les [comités](#) de l'ACMC poursuivent leurs réunions mensuelles et les procès-verbaux sont à la disposition de tous ceux qui ne peuvent y assister.



Conseils et rappels

- Les membres de l'ACMC qui sont également membres de l'ISDA sont encouragés à participer à l'échange d'informations coordonné par l'ISDA sur les intentions liées à la correction des anciennes transactions via l'ISDA (voir ci-dessus).
- Consultez les commentaires sectoriels sur l'Avis des ACVM et la sollicitation de commentaires sur les modifications proposées à la NC 81-102 *Fonds de placement*
 - [Andy Mitchell \(Institut des fonds d'investissement du Canada\)](#)
 - [Borden Ladner Gervais LLP](#)



Outils

- Les membres de la Fédération des courtiers en épargne collective (FCEC) sont invités à [s'inscrire](#) à une table ronde qui se tiendra le **14 février à 13 h HE** pour discuter de ce que les courtiers et les conseillers doivent savoir sur T+1.



À venir

- **Une date à retenir** : Un webinaire ACMC/ValueExchange portant sur les résultats du sondage sur l'état de préparation générale à T+1 est prévu pour la 3^e semaine de février
- Projet de règles de la CDCC et des bourses
- Plus d'information sur le passage du Mexique à T+1
- Fiche d'information commune sur T+1 ISDA/SIFMA/ACMC visant à offrir des éclaircissements aux participants du marché sur l'angle des dérivés (et des valeurs mobilières), mettant en exergue les effets potentiels ou attendus selon la rétroaction formulée par les membres de l'ISDA.